



## Communiqué de presse

### À l'agenda du Conseil communal du 27 juin 2019

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra ce **jeudi 27 juin 2019 à 20h** à la salle du Conseil (33 av. du Roi Albert). Cette séance est publique et ouverte à tous.

Parmi les points à l'ordre du jour nous attirons votre attention sur les suivants.

#### **Quand contrat de mobilité rime avec sécurité**

Depuis 1996, la Région de Bruxelles-Capitale accorde des subventions aux Communes dans le cadre du développement d'un contrat de mobilité.

Si la Région soutient financièrement, il appartient aux Communes de prendre les mesures pour gérer la circulation, notamment en affectant des agents à cette tâche et en convenant des modalités d'interventions rapides en cas d'accident qui perturbe la circulation sur les voiries où le trafic est important.

Le point qui sera soumis ce jeudi au vote du Conseil communal, concernera l'aide octroyée par la Région destinée à **fluidifier le trafic aux abords des écoles**. Un montant de 9000 EUR qui devra être alloué à l'affectation des deux agents de police qui continueront à assurer la bonne circulation et la sécurité à la place Schweitzer.

Les conseillers seront invités à voter le renouvellement de ces éléments du contrat de mobilité pour la période du 24.02.2019 au 23.02.2020.

#### **La commune va acheter 7 parcelles rue Ferdinand Elbers.**

Grâce à l'octroi d'un prêt du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, la commune va pouvoir acquérir 7 parcelles de terrain. Déjà propriétaire de **2 parcelles** qui jouxtent ces terrains, la commune, avec l'acquisition des **7 autres parcelles**, aura à sa disposition une superficie avoisinant les **4000m<sup>2</sup>**.

L'objectif du Fonds régional est de soutenir les communes bruxelloises dans leur politique d'investissement afin de **répondre à l'essor démographique**. « *Dans notre commune, nous avons encore besoin de structures d'accueil. Crèche, école ou prolongation des académies de musique, la définition de la structure sera décidée plus tard mais l'objectif restera « d'absorber » le boom démographique auquel notre commune doit continuer à faire face.* » souligne Joël Riguelle, Bourgmestre.

#### **Du nouveau pour le Conseil consultatif de l'Environnement et de la Qualité de la Vie**

Au sein de la commune, il existe de nombreux et enthousiasmants projets de quartiers. Afin d'encadrer ces initiatives citoyennes, le Collège proposera au Conseil de valider une nouvelle charte définissant un travail du

Conseil consultatif de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (ou CEQV) qui soit **plus participatif et recentré sur les projets pour les quartiers ainsi que les projets d'intérêt général communaux**.

Les comités de quartiers faisant anciennement partie du CEQV ont participé à la rédaction et à la correction du nouveau règlement du CEQV lors de réunions préparatoires. Le Conseil consultatif agit comme organe d'avis. Le pouvoir de décision continuera d'appartenir au Conseil communal et au Collège des Bourgmestre et Echevins.

Le CEQV participera à la définition d'un bon aménagement du territoire et à la protection et l'amélioration de l'environnement, de la qualité de la vie et de la mobilité dans les quartiers et pourra être le relais de l'information des quartiers dans les domaines qui le concernent.

Ses membres seront nommés pour une durée de 6 ans par le Conseil communal. Parmi eux, des membres ayant **voix délibérative** ; à savoir, un représentant désigné par chacun des comités de quartier ayant adhéré à la charte de reconnaissance du comité de quartier et un membre du Collège ayant la vie de quartier dans ses attributions en tant que membre de droit du Conseil consultatif.

Les membres ayant **voix consultatives** seront des membres du Collège ayant l'environnement, l'urbanisme, la mobilité, les travaux publics et la prévention dans leurs attributions; des fonctionnaires communaux ayant une expertise utile aux points figurant à l'ordre du jour et convoqués pour ce faire à la réunion; un représentant de la Maison de la Participation; un membre du personnel communal pour assurer le secrétariat du conseil.

*« Une collaboration entre citoyens et représentants communaux qui ira dans le même sens : agir, au quotidien, pour assurer aux Berchemois un cadre de vie de qualité. »* conclut Katia Van den Broucke, Échevine de la Participation et de la vie de quartier.

Contacts :

**Joël RIGUELLE**

Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe  
0475/82 37 79 - [joel.riguelle@berchem.brussels](mailto:joel.riguelle@berchem.brussels)

**Katia VAN DEN BROUCKE**

Échevine de la Participation et de la vie de quartier  
0472/45 06 89 – [kavandenbroucke@berchem.brussels](mailto:kavandenbroucke@berchem.brussels)

**Mireille WALSCHAERT**

Responsable du service Communication  
02/464 04 85 – 0493/74 26 73 - [mwalschaert@berchem.brussels](mailto:mwalschaert@berchem.brussels)